



Durée de la formation ?

2 jours – soit 14 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, gestionnaires, « marketeurs » des assurances de personnes, individuelles et collectives, dans les organismes assureurs, sociétés de courtage, agences générales.

Pour obtenir quoi ?

Acquérir une base de connaissances sur les techniques fondamentales de l'actuariat des produits d'assurances de personnes, individuels et collectifs. Comprendre les contraintes actuarielles des produits et le contexte réglementaire.

Quels objectifs pédagogiques ?

Saisir les fondements techniques de l'actuariat vie et prévoyance.

Manipuler au travers de cas pratiques simples ces différents concepts de base.

Maîtriser les contraintes actuarielles en lien avec la réglementation des différents codes.

Partager les règles de base de la tarification des produits.

Présenter les règles et les calculs de provisionnement des sinistres.

Initier aux nouvelles contraintes induites par Solvabilité II.

Quelles méthodes mobilisées ?

Par une revue très complète donnant une large vision sur les règles techniques et actuarielles qui sont imposées aux sociétés d'assurance, aux institutions de prévoyance et aux mutuelles.

Quels sont les prérequis ?

Aucun.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

! Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

Qui anime cette formation ?

Aurélien TREILHOU,

Actuaire IA depuis une vingtaine d'années, associé partenaire au sein du cabinet de conseil SIA Partners, Aurélien dispose d'une forte expérience en assurance de personnes et notamment en santé-prévoyance. En charge des groupes de travail "Prévoyance" et "Dépendance" au sein de l'Institut des Actuaires, habilitée à certifier les tables d'expérience, elle représente également la France au sein du health forum de l'IAA.



La formation en pratique...

Quand et où ?

9 et 10 octobre 2025

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30

Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 650 € HT + TVA 20%, soit 1 980 € TTC.

Les frais de participation couvrent les deux journées de formation, la documentation complète, les deux déjeuners et les pauses café.

Qu'allez-vous apprendre ?

JOUR 1

Notions de base sur les taux d'intérêt

- Conventions financières de base sur les taux d'intérêt
- Capitalisation / Actualisation
- Notions de taux technique et limites posées par le Code des assurances

Cas pratique sur les taux d'intérêt

Notion de probabilités et Loi des grands nombres

- Définition de base
- Exemple de probabilités simples
- Notion de loi des grands nombres

Cas pratique : application au risque de décès

Tables de mortalité et de survie

- Principes de construction des tables de mortalité
- Forme conventionnelle des tables
- Notion d'espérance de vie
- Tables rétrospectives et prospectives
- Tables imposées par le Code des assurances
- Cas pratiques :
 - Taux en cas de décès
 - Taux en cas de survie

Lois de maintien en incapacité et en invalidité

- Arrêtés de 1996 et de 2010
- Taux technique applicable
- Les barèmes de provisions
- Impact de la réforme des retraites pour les contrats de prévoyance et indemnité de résiliation

Principes généraux de tarification

- En assurance vie
- En assurance dommage

Les participations aux bénéfices

- La constitution du compte de participation aux bénéfices
- La PPE des contrats d'épargne
- Règles applicables aux contrats de prévoyance
- Les dispositions particulières applicables aux contrats collectifs

JOUR 2

Règles applicables aux provisions

- Principes généraux sous Solvabilité 1
- Calculs des provisions mathématiques
 - PM des rentes en cas de décès
 - PM des indemnités journalières et des rentes d'invalidité
- Calculs des autres provisions
 - Provision pour risque en cours
 - Provision pour sinistres non réglés
 - Provision pour sinistres non connus
 - Provision pour risque croissant
- Notion de provision d'égalisation
- Exemples de calculs

Le compte de résultat des contrats groupe

- Principes posés par la loi Evin
- Analyse des obligations de la réglementation
- Exemple de compte de résultats
- Suivi des provisions : notion de boni et de mali de liquidation
- Conséquences pour l'analyse des comptes de résultat en prévoyance
- Recommandations de l'AMRAE et de la FFA

La marge de solvabilité obligatoire

- Les règles actuelles : Solvabilité 1
- Principes généraux de Solvabilité 2
- Les 3 piliers de la réforme
- La mise en œuvre de Solvabilité II
- L'exception des FRPS (Fond de retraite supplémentaire)

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Globalement formation adaptée pour obtenir les bases de l'actuariat dans un langage vulgarisé compréhensible pour un juriste. Les cas pratiques permettent de mettre en perspective (équilibre entre théorie et pratique). »

ADT, Expert technique assurance – MMA VIE

« Bon formateur. Exemple donné permettant de mettre en œuvre les explications. »

AL, Chargée de projets partenariats – GROUPE PREVOIR

« Pédagogie équilibrée entre théorie et pratique avec une bonne préoccupation des exemples de marché. »

AM, Auditeur interne – IRCEM GESTION